



COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 23 MARS 2017

Commune de MANDEREN

L'an deux mille dix-sept le vingt-trois du mois de mars à vingt heures quinze minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Manderen sous la présidence de DORBACH Régis

Etaient présents :

BERGER Robert, JOYEUX Robert, LELLIG Chantal, SCHLENCK Gilbert, WEITER Joël, TRITZ Olivier, BECKER Christophe,

Excusés : SOLANILLA Patricia (procuration à Robert JOYEUX), TRITZ Olivier (procuration à DORBACH Régis), RITZEN Mark,

07/2017 AFFECTATION RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de **120 901.44 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 120 901.44
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE Ligne 002 du compte administratif, précédé du + ou -	+ 0.00
C) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+ 120 901.44

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit (besoin de financement)	- 0.00
Excédent (excédent de financement)	+ 59 223.84
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	- 71 832.28
Excédent de financement	+ 0.00
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D +E	12 608.44

DECISION D'AFFECTATION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	12 608.44
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002 (résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	108 293.00

Un déficit de fonctionnement de 0 €

Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépense de fonctionnement

VOTES :

08/2017 BUDGET PRINCIPAL 2017

M. le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2016 – budget principal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte, à l’unanimité, le budget primitif 2016 – budget principal qui s’équilibre comme suit :

	<i>Investissement</i>
<i>Fonctionnement</i>	
Recettes 400 053.00 €	Recettes 477 883.97 €
Dépenses 400 053.00 €	Dépenses 477 883.97 €

09/2017 AFFECTATION RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2016
 Statuant sur le résultat de fonctionnement de l’exercice 2016
 Constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de **17 812.58 €**

Décide d’affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

G) RESULTAT DE L’EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 17 812.58
H) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE Ligne 002 du compte administratif, précédé du + ou -	+ 0.00
I) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+ 17 812.58

J) SOLDE D’EXECUTION D’INVESTISSEMENT	
Déficit (besoin de financement)	- 89 779.72
Excédent (excédent de financement)	+ 0.00
K) SOLDE DES RESTES A REALISER D’INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	- 0.00
Excédent de financement	+ 108 853.53
L) BESOIN DE FINANCEMENT = D +E	

DECISION D’AFFECTATION	
3- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	
4- REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002	17 812.58
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

Un déficit de fonctionnement de 0 €

Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépense de fonctionnement

VOTES :

Nombre de membres en exercice : 10

10/2017 BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

M. le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2016 – budget assainissement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le budget primitif 2016 – budget assainissement qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Recettes 63 858 €

Dépenses 63 858 €

Investissement

Recettes 1 279 108.93 €

Dépenses 1 279 108.93 €

11/2017 PRET TRAVAUX

M. le Maire présente au conseil municipal la proposition d'emprunt effectuée auprès du Crédit Agricole de Lorraine pour un montant de 150 000€, ce prêt permettra le financement des travaux d'assainissement.

Après délibération le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition du Crédit Agricole de Lorraine selon les modalités suivantes :

Montant du prêt : 150 000 €

Echéance trimestrielle

Taux : 1.89 %

Durée 240 mois

Montant de l'échéance : 2256.02 €

Frais de dossier : 500 €

TEG annuel proportionnel : 1.93 %